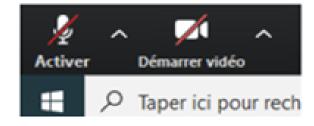
#### Bienvenue sur notre plateforme de visioconférence!

#### La webconférence débutera à 10h00.

En attendant, nous vous invitions à prendre connaissance de cette plateforme, en veillant à bien garder votre webcam et votre micro éteints.

Cette webconférence est enregistrée et sera mise en ligne ultérieurement. Les personnes qui ne souhaitent pas apparaître sont priées de garder leur webcam et leur micro éteints.

Merci, et à tout de suite!









## ACT E Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique









# Décret Tertiaire : quelles solutions ?

#### ACTEE ? Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique

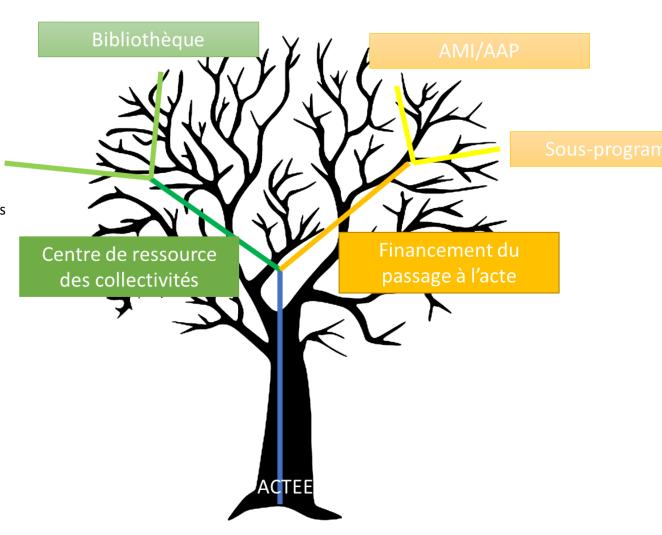
#### Deux approches complémentaires

Hotline - centre d'appui

Questions techniques/économiques/juridiques

Programme central pour la rénovation énergétique des collectivités

90% des fonds redistribués aux collectivités









#### 1. AMI/AAP

Les Economes de Flux

Un maillage territorial fort pour catalyser la montée en compétences des collectivités



Un large éventail d'expertises pouvant être mutualisé / Une montée en compétences forte et continue



Mise à disposition d'une plateforme d'échange



Animation de groupes de travail



Élaboration d'un parcours de formation



Mise en place d'évènements



Production d'études et d'outils en lien avec les besoins des membres du réseau



Mise en place d'actions de communication



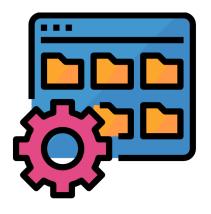






#### 1. AMI/AAP

Se doter de toutes les clés pour réussir Une large palette d'actions finançables, pour épauler au mieux les agents



Des outils pour suivre et mesurer les consommations

Des études et audits pour comprendre et prioriser





Des enveloppes MOE pour étendre le soutien jusqu'au lancement des marchés de travaux

+ Des Prestations Intellectuelles dédiées!









#### 2. Centre de Ressources

#### Conseiller via notre Centre de Ressources

- Webinaires de décryptage
- Accompagnement via la cellule d'appui aux collectivités

• Publications:

Le clausier CPE

CPE appliqués aux piscines publiques : retours d'expériences de collectivités











## Le déploiement d'ACTEE sur une bonne trajectoire



ACTEE+

220M€

Annonce 06/10/22 --> valable jusqu'au 31/12/26

ACTEE2

100 30/06/20

+10 M€

18/07/22

ACTEE1 12,5M€

01/03/19













### ACTEE +: l'aventure continue jusqu'à fin 2026

Renouvellement du programme jusqu'à fin 2026 (une durée de près de 4 ans!)

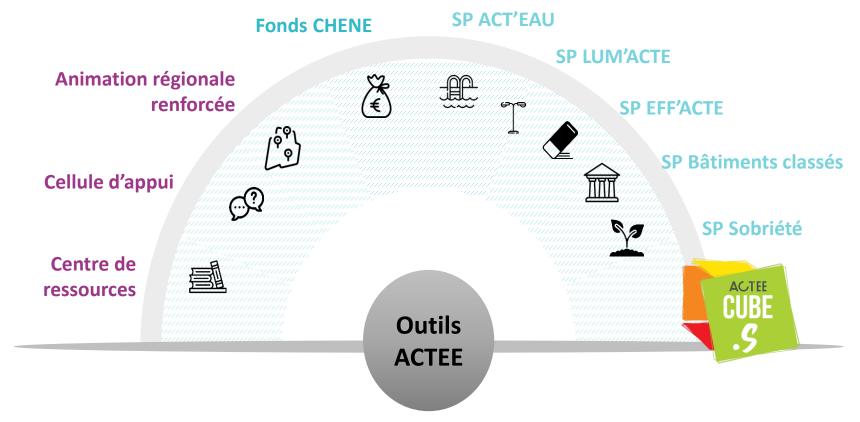
#### 220 M€: un budget doublé

Toujours 90% reversé directement aux collectivités (10% pour le centre de ressources)



## Centre de ressources enrichi

Appui financier:
Fonds et Sousprogrammes (SP)













## Le Fonds CHÊNE en quelques mots

#### 5 lots d'actions financés :

- 1. Postes d'économe de flux
- Outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques
- Etudes énergétiques (techniques, financières)
- 4. Etudes de maitrise d'œuvre
- AMO et autres prestations intellectuelles

Bâtiments éligibles : bâtiments publics territoriaux à usage tertiaire

Un taux de subvention "de base" maintenu à 50%, monté jusqu'à 80 % avec la mise en place de bonus











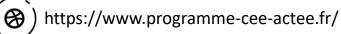
## Fonds CHÊNE: calendrier prévisionnel



## Merci de votre attention!

#### **Retrouvez-nous!**









ACTION des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



Liberté Égalité Fraternité





## OPERAT

Observatoire de la Performance Energétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

Service Bâtiment 1 16/06/2023





### SOMMAIRE

- 1. Introduction et rappels sur OPERAT
- 2. Actualités OPERAT sur le premier semestre 2023
  - a) Déclarations suivantes
  - b) Interfaçage tiers pas API
- 3. Perspéctives OPERAT
- 4. Questions / Réponses







OPERAT: Plateforme de suivi et de mobilisation du secteur tertiaire

Répondre aux exigences réglementaires de collecte de données: bâtiments, consommations, dossier technique...

Vérifier l'atteinte des objectifs réglementaires

Diffuser et valoriser les données collectées, dans le respect des règles de confidentialité.







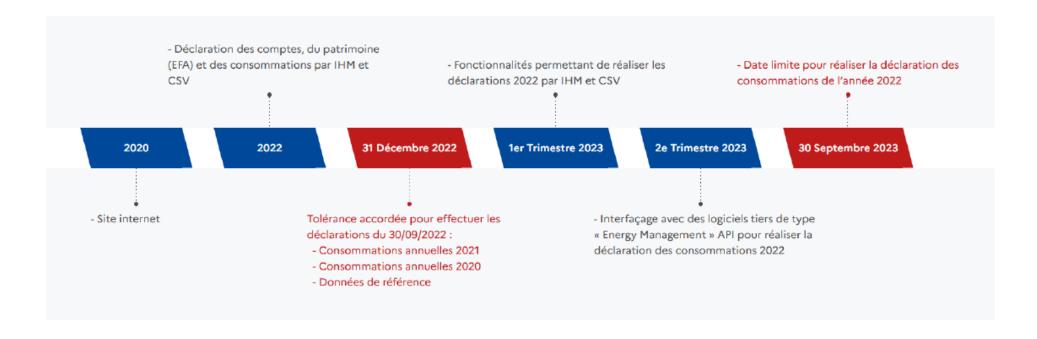
#### 2022 est une année d'apprentissage

- Première année de remontée de données sur OPERAT : Acculturation au Dispositif Eco Energie Tertiaire et sur la prise en main de la plateforme → Souplesse & Tolérance
- 2. Années 2020 et 2021 non représentatives → Pas de notation Eco Energie Tertiaire
- 3. 2022 est l'année la plus « chargée » en termes de saisie (inscription, déclaration du patrimoine assujetti, plusieurs déclarations de consommations…) → Charge non reportée sur les années suivantes
- Tenir compte des retours utilisateurs de la première année d'utilisation → Priorité donnée aux fonctionnalités déclaratives par rapport aux fonctionnalités plus avancées (attestation annuelle, statistiques et benchmark...)









→ Pour les premières déclarations: Pas de blocage pour le moment : Il reste encore possible de réaliser de nouvelles déclarations ou bien de corriger des déclarations existantes

Service Bâtiment 5 16/06/2023







#### **MODES OPERATOIRES 2022**





Pour les déclarations suivantes 

Objectif de disposer d'un 3e mode opératoire (interfaçage logiciels tiers)







#### REMPLISSAGE OPERAT

Fin mai 2023, les déclarations de consommation de l'année 2021 réalisées sur OPERAT sont estimées à :

Déclarations : Plus de 180 000

Surface : Plus de 545 000 000 m²

Consommations : Plus de 85 TWh







## ACTUALITES OPERAT SUR LE 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2023







#### PRIORITES DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2023

- → T1 2023 : Possibilité de déclarer les consommations annuelles 2022 par IHM et CSV
- · Comment se passeront les déclarations suivantes ? (2022 et ultérieures)
- Dans la très grande majorité des cas, le parcours est identique à aujourd'hui :
  - Pour toutes les EFA concernées par les déclarations passées : Déclarer les consommations 2022
  - → Identique à aujourd'hui
  - Pour tous les locaux nouvellement assujettis : Déclarer l'EFA et les consommations 2022
  - → Identique à aujourd'hui
  - En cas de changement d'exploitant sur une EFA ayant déjà fait l'objet de déclarations : Déclarer l'EFA (avec déclaration de changement) et les consommations 2022



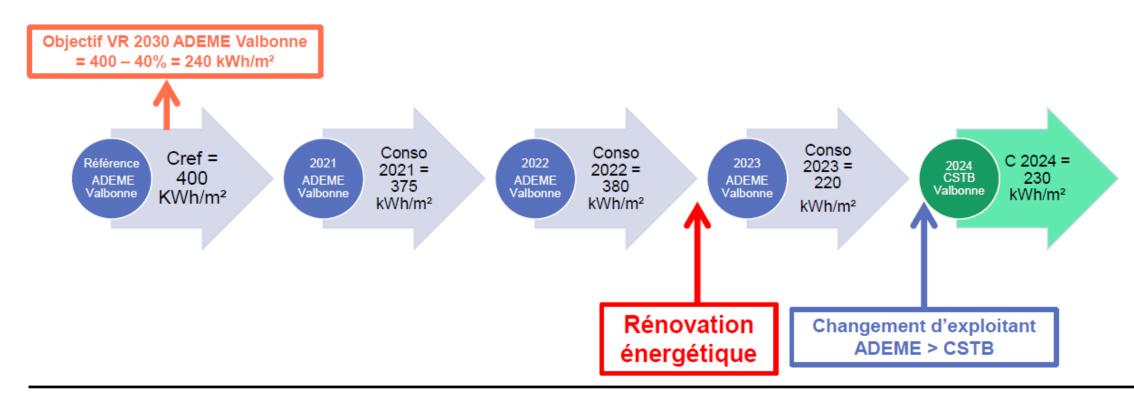




#### Exemple simplifié : changement d'exploitant en cours de décennie

#### Quel est l'intérêt de lier son EFA à l'EFA précédente ?

La liaison permet de calculer les objectifs de l'EFA actuelle à partir de la situation de référence du primoassujetti. Cela permet, pour l'EFA actuelle, de valoriser les éventuels travaux ayant été effectués sur les locaux avant qu'elle ne les occupe.



Service Bâtiment 10 16/06/2023



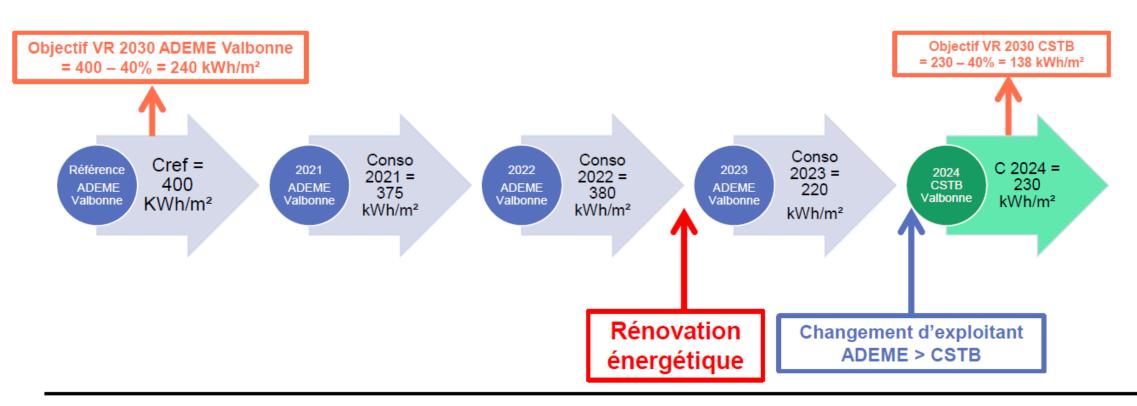




#### Exemple simplifié : changement d'exploitant en cours de décennie

#### Si pas de lien entre les déclarations

Cref CSTB = 1ere année exploitation CSTB → <u>L'action de rénovation n'est pas prise en compte pour déterminer l'objectif en valeur relative du CSTB</u>



Service Bâtiment 11 16/06/2023



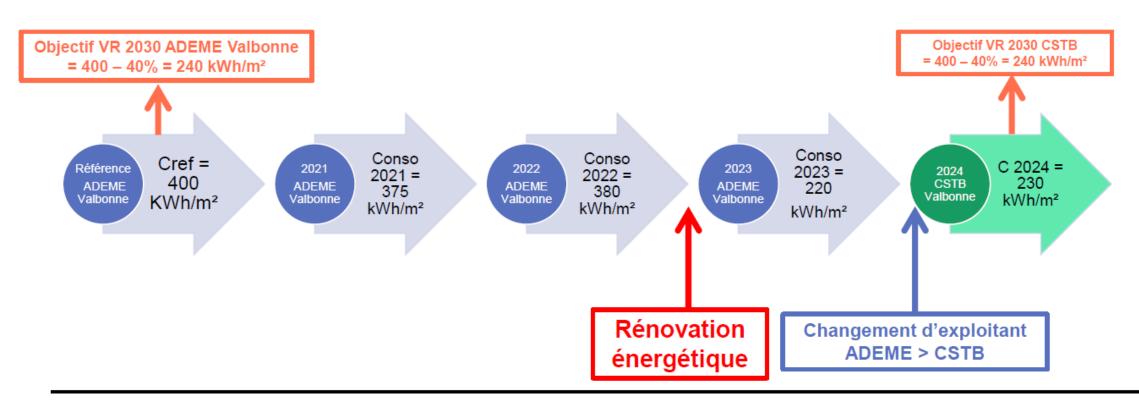




#### Exemple simplifié : changement d'exploitant en cours de décennie

#### Si lien entre les déclarations

Cref CSTB = Cref ADEME → <u>L'action de rénovation est prise en compte pour déterminer l'objectif en valeur relative du CSTB</u>



Service Bâtiment 12 16/06/2023

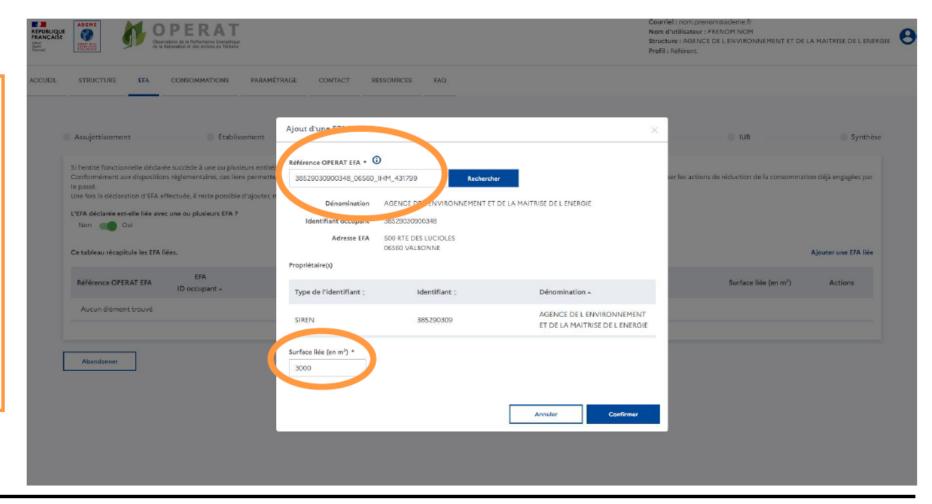




## Etape de déclaration des changements (cas C : changement d'exploitant)

Deux informations à renseigner en cas de changement à déclarer :

- Référence OPERAT EFA
- Surface associée



Service Bâtiment 13 16/06/2023







#### PRIORITES DU 1er SEMESTRE 2023

→ T2 2023 : Interfaçage avec des applications tierces (API)

Objectif de l'interfaçage: Faciliter la réalisation des déclarations des consommations annuelles suivantes (2022 et ultérieures)



Communiquer des déclarations vers OPERAT (Consommations 2022, Déclarer une nouvelle EFA...)



Recueillir des informations déjà déclarées sur OPERAT (Déclaration des consommations, liste des informations renseignées...)





#### API : Rappels des principes et Calendrier

- <u>Etape 0</u>: Inscription du tiers sur Mulesoft → Obtention d'identifiants propres (client ID + client secret)
- <u>Etape 1</u>: Demande d'utilisation des API OPERAT pour chaque service tiers. Remplissage d'un formulaire et analyse de la demande par l'ADEME → <u>En ligne</u>
- <u>Etape 2</u>: Pour chaque structure assujettie souhaitant recourir à un service tiers, nécessité de donner un accord par l'IHM pour communiquer des données depuis/vers un services tiers donnée. Chaque structure est considérée par défaut comme non consentante aux échanges de données par API -> En ligne
- <u>Etape 3</u>: Chaque utilisateur peut recueillir sa propre clé utilisateur OPERAT dans le menu « Mon compte utilisateur » → En ligne
- <u>Etape 4.1</u>: Récupérer le token d'authentification temporaire nécessaire pour utiliser les services API OPERAT → À venir (Juin)
- <u>Etape 4.2</u>: Utiliser les services OPERAT → À venir (premier service en Juin)

Service Bâtiment 15 16/06/2023







## **PERSPECTIVES**







## **PERSPÉCTIVES**

- . Au-delà de l'aspect déclaratif, à quoi s'attendre sur OPERAT dans les mois à venir ?
- <u>Déclaratif</u>: Déclaration des consommations d'énergie dans les meilleures conditions possibles → Priorité sur 2022, poursuite des améliorations sur les prochains mois (API…)
- → Mon activité a consommé 298 kWh/m²
- Objectifs: La plateforme met à jour le calcul des objectifs et fournit une attestation annuelle qui permet de se situer par rapport à l'atteinte de mes objectifs
- → D'après votre dernière déclaration, vous devez atteindre une consommation de 194 kWh/m² en 2030 et vous êtes en avance par rapport à l'atteinte de votre objectif



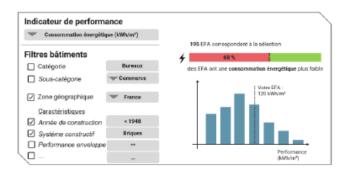


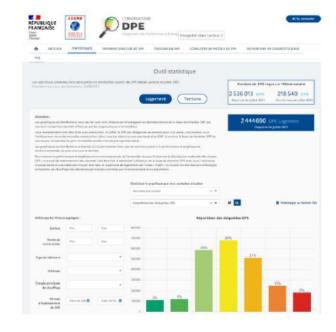




## **PERSPÉCTIVES**

- . Au-delà de l'aspect déclaratif, à quoi s'attendre sur OPERAT dans les mois à venir ?
- <u>Benchmark</u> : La plateforme permet à chaque assujetti de situer la performance énergétique de son patrimoine par rapport à l'ensemble des déclarations effectuées :
- → En 2022, votre EFA fait partie des 10% les moins énergivores parmi celles ayant des activités similaires
- → En 2024, votre EFA est la plus énergivore dans le bâtiment dans lequel elle se situe
- <u>Statistiques</u>: La plateforme permet à tous d'observer l'évolution de la consommation du parc tertiaire assujetti en France (en respectant les règles de confidentialité)
- → Exemple : Restitutions effectuées sur l'Observatoire des DPE & Mise en Open data des données brutes anonymisées / agrégées











## **QUESTIONS / RÉPONSES**



## Le Contrat de Performance Energétique

Une solution unique pour rénover vos bâtiments

#### Contexte réglementaire

2012

#### Un cadre réglementaire favorable à la rénovation énergétique :

#### Décret BACS :

- Installation d'un système d'automatisation et de contrôle d'ici le 1<sup>er</sup> janvier
   2025 pour les sites équipés de systèmes d'une puissance supérieure à 290 kW
- Installation d'un système d'automatisation et de contrôle d'ici le 1<sup>er</sup> janvier
   2027 pour les sites équipés de systèmes d'une puissance supérieure à 70 kW

#### Des objectifs ambitieux, $2030 \rightarrow 2050$ **Neutralité** Objectifs Objectif 2050 RÉSIDENTIEL **INDUSTRIE TERTIAIRE** 2030 carbone Rénovation de Amélioration de **-40%** -40% toutes les l'efficacité De réduction de De réduction des passoires énergétique consommation consommation thermiques d'ici d'énergie fossile « réelle » 10 ans par rapport à énergétiques

#### Qu'est-ce que le CPE ?

#### MONTAGE CONTRACTUEL

défini dans le JO du 31 juillet 2020



Définir une **situation de référence** (selon une période de minimum 3 ans)



Définir des **Actions de Performance Energétique** 



Garantir les économies réelles dans la durée



Pénaliser financièrement la non-atteinte de la performance énergétique



**Mesurer** selon un protocole défini contractuellement

#### RÉPONSE AU DÉCRET TERTIAIRE

1 Objectif 2021/2022 : définition de la situation de référence et déclaration sous OPERAT

Objectif 2030 : Réduire ses consommations énergétiques de - 40% et son empreinte carbone



### Les différentes étapes de mise en place d'un CPE



#### Les avantages pour la commande publique



## ENGAGEMENT DE LA PERFORMANCE

- 30% d'économies d'énergie en moyenne
- 100% des CPE au RDV (même si retard pour 29% lors des premières années)
- 71% des CPE dépassent leurs objectifs



#### INVESTISSEMENT RAPIDEMENT RENTABILISÉ

- **Bonification** accordée au CPE sur le dispositif CEE
- Meilleur rapport investissement /économies d'énergie
- Approche « coût global & dialogue compétitif » = projet adapté & optimisé



#### **MONTAGE SIMPLIFIÉ**

- Forme juridique encadrée
- Contrat unique pour plusieurs marchés
- Rapidité de mise en œuvre
- Sérénité sur le risque de défaillance des entreprises alloties



- Diminuer les consommations pour diminuer les émissions
- Possibilité de verdissement (raccordement réseau de chaleur vertueux, pompe à chaleur, biomasse...)

#### Le CPE par les entreprises du SNEC



#### INTERLOCUTEUR UNIQUE SUR LA CHAINE DE VALEUR

- Conception / aides & subventions (CEE) / réalisation / exploitation et engagement
- Sourcing multi-énergies :
   biomasse / gaz & électricité verte/ biogaz



## FORTE EXPÉRIENCE DE DÉPLOIEMENT DE CPE

 nombreuses références et exemples novateurs et représentatifs



#### CRÉATEURS D'EMPLOIS LOCAUX

 Engagement avec des PME locales : BTP / maîtrise d'œuvre / associations « sensibilisation »



## MAILLAGE TERRITORIAL TRÈS IMPORTANT

 Capacité à intervenir partout sur le territoire de manière réactive

# Un CPE adapté pour chaque projet de rénovation

### Les actions avec un gain rapide sur investissement

Jusqu'à 100€/m2 d'investissement remboursés par des économies d'énergies\*







équipements







Sensibilisation

d'économie minimum



## Les actions de rénovation énergétique

100 à 300€/m2 d'investissement remboursés par des économies d'énergies + aides\*











12 à 18 % d'économie minimum



#### Les rénovations lourdes incluant des mises aux normes

+ de 300€/m2 d'investissement investissement patrimonial nécessaire\*



Mise aux normes environnementales

variable selon les travaux et l'état des



# Des actions permettant des réductions d'émission CO<sub>2</sub>





% de réduction de Gaz à Effet de Serre

# Traduire en impact carbone les engagements énergétiques



...aux équivalences carbone, sur les 3 scopes















Retour d'expérience SPL ALTERN











# Énergies Métropole et SPL ALTERN

#### Énergies Métropole Rouen Normandie

- Service public de la transition énergétique du territoire métropolitain
- Accompagnement gratuit et indépendant
  - Rénovation
  - Énergies renouvelables
- Publics
  - Habitants de la Métropole (494 000 hab.)
  - Collectivités territoriales (71 communes)
  - Entreprises (33 000 entreprises inscrites au RCS) et associations
  - Professionnels de la transition énergétique et offreurs de solutions

# Agence Locale pour la Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN)

- Société Publique Locale créée en novembre 2021, par ses actionnaires (la Métropole et 14 communes), pour accompagner le territoire
- Contrat avec la Métropole Rouen Normandie sur l'accompagnement des particuliers, des 71 communes (dont 45 de moins de 4500 habitants), des copropriétés, et des entreprises sur la rénovation énergétique et les EnR





# Décret Tertiaire – Constat et enjeux

#### **Constat (printemps 2022)**

- Méconnaissance du DEET pour les petites communes (< 4 500 hab.)</li>
- Notion d'unité foncière assujettie souvent mal comprise

# **Enjeux pour Énergies Métropole**

- Diffuser l'information au plus grand nombre de communes, dans une temporalité contrainte
- Expliciter la notion d'unité foncière assujettie
- Encourager et faciliter la déclaration sur OPERAT
- Accompagner la mise en place d'une stratégie patrimoniale





# Décret Tertiaire – Solutions proposées



Information DEET systématique (1er RDV avec une commune)



Action pérenne, engagée depuis l'été 2022

Transmission des documents d'information du Ministère de la Transition Écologique en cas de suspicion d'assujettissement



Animation d'un webinaire dédié au DEET et à la sobriété énergétique (30/06/22)



Action ponctuelle - 71 communes invitées

Pérennisation du format d'animation : Ateliers Maîtrise de l'Énergie (environ 3 par an)



Accompagnement des communes sur le sujet



Action perenne

Réponse aux questions des communes, rédaction de cahier des charges AMO décret tertiaire, etc.



Animation d'un webinaire dédié au DEET et au décret BACS (04/07/2023)



Action ponctuelle - 71 communes invitées

Rappel des obligations DEET, présentation du décret BACS et lien avec opportunités d'économies d'énergie



# Conclusion

#### Un service public en développement

- Plus de 50 communes rencontrées en 2022
- Création des outils du service public
  - Processus d'accompagnement
  - Modèles de rapport d'étude
  - Ateliers Maîtrise de l'Énergie

#### Des axes d'amélioration

- Renforcer la connaissance et le suivi des communes : outils en cours de développement (CRM / BDD contacts, BDD bâtimentaire, etc.)
- Identification des bâtiments susceptibles d'être assujettis en amont d'un rendez-vous en commune
- Développer l'accompagnement en phase travaux et post-travaux



Atelier Maîtrise de l'Énergie – 22/09/2022





# Merci : de votre attention

Si vous souhaitez participer à notre prochain Atelier Maîtrise de l'Énergie (04/07/2023), dédié au DEET et au décret BACS contactez-nous à :

tertiaire-energies@metropole-rouen-normandie.fr



# Intervention au Webinaire sur le Décret Tertiaire

vendredi 16 juin 2023

















#### Présentation & Situation de la Ville de Duclair

La ville de Duclair est une commune d'environ 4 073 habitants (source INSEE – 2019). Elle est située au sud géographique de la Seine Maritime, sur les rives de la Seine et reliée à Rouen et au Havre par la RD982. Duclair est une commune rurale qui s'étend sur une superficie d'environ 10 km². La ville possède 20 bâtiments dont un groupe scolaire.







# **Décret Tertiaire**

#### 4 bâtiments concernés par le décret Éco Énergie Tertiaire :

- La Mairie (dont théâtre + salle des hallettes) ERP de 3ème cat type L-N-W = 1 840 m² → année de référence 2018
- Le groupe scolaire ERP de  $3^{\text{ème}}$  cat type L-N-W = 2 730 m<sup>2</sup>  $\rightarrow$  année de référence 2018 (école primaire)
- La future MJC ERP de 5ème cat type R-W-X = 893 m² (même unité foncière que le G.S ) → année de référence 2019
- Les Services Techniques 1 200 m² → année de référence 2017

2020 réflexion et stratégie de la collectivité afin de répondre aux exigences

2021 février contractualisation avec AMO CVC suite consultation 2021 avril contractualisation accompagnement AMO Décret Tertiaire 2022 janvier mise en place nouvelle exploitant CVC

2022 septembre Déclaration sur OPERAT 2023 mai comité de pilotage exploitant CVC + AMO









# **Décret Tertiaire**

#### Mission de l'AMO:

- ✓ La déclaration des bâtiments et des consommations sur la plateforme OPERAT
- ✓ Un audit énergétique instrumenté conforme à la NF EN16247-2 « Audit énergétique bâtiment »
- ✓ Un **accompagnement** annuel consiste en la réalisation semestrielle de réunion physique ou dématérialisée permettant de valider l'avancement des programmes de travaux, de vérifier leurs résultats et de le mettre à jour le cas échéant

#### <u>L'accompagnement de la Société Publique Locale ALTERN dans le cadre du décret et des programmes ACTEE</u>

- ✓ Déplacement dans la collectivité pour visiter les installations, les bâtiments
- √ Rédaction du CCTP pour les audits énergétiques et analyse des offres pour la sélection des candidats
- ✓ Conseil et relecture des documents (audits énergétique et incrémentation de certaines données)
- ✓ Discussions avec les différents protagonistes (AMO, B.E, Élus) sur nos projets de rénovation







# **Décret Tertiaire**

Sur 4 bâtiments, les audits énergétiques ont été réalisés sur :

#### <u>MJC</u>

Ce qui nous a permis en date du 18 juin 2022, de valider l'étude de faisabilité proposant la réhabilitation avec un objectif de performance énergétique de 69% (isolation par l'extérieur).

Après réflexion, et ce afin de garder l'aspect architectural du bâtiment (modénature, mosaïque soubassements) en prenant en compte la contrainte amiante, il a été décidé une isolation par l'intérieur. Le gain obtenu par rapport à 2019 (année de référence) sera alors de 51%, nous permettant d'arriver à l'échéance 2040.

#### Tiers-lieu Culturel

Programme en cours de rédaction. La collectivité se veut ambitieuse.

Pour la partie réhabilitée : l'objectif sera l'obtention d'un niveau de performance du « label BBC Effinergie rénovation » sans pour autant aller chercher le label.

Pour la partie neuve nous allons chercher un objectif du niveau de performance E3C1 par rapport à l'expérimentation E+C- (ou niveau équivalent si la RE2020 sera sortie d'ici-là pour cet usage) sans pour autant aller chercher le label.

NB: lors du recensement des bâtiments, ce dernier n'était pas soumis au décret tertiaire.







# **MJC** (future)





#### Surface du bâtiment actuel

Sous-sol = 204 m2 (non aménageable HSP)

RDC = 380 m2

R+1 = 204 m2

Total = 788 m2

#### Surface du bâtiment futur 893,02 m2 dont 166 m2 d'extension (salle multi-activités type X)











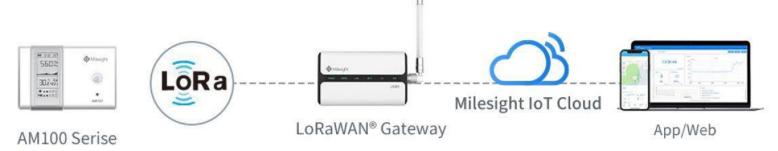
# **ACTEE PEUPLIER / MERISIER**

Duclair lauréates des deux appels à Projet (A.A.P)

PEUPLIER 10 500 € HT – MERISIER 36 250 € HT

Ces aides financières nous ont permis de financer :

- ✓ Des études techniques BIM, étude structure, Audit énergétique
- ✓ Un AMO pour la rédaction du programme de rénovation sur le TIERS-LIEU CULTUREL (MERISIER)
- ✓ Prochainement installation de capteurs identiques à ceux de la future MJC. À noter que ce modèle de capteur a été installé au groupe scolaire post COVID. Le fait d'uniformiser les matériels facilite l'exploitation des installations de régulation de chauffage à notre exploitant. De plus, ces installations techniques nous permettrons de répondre au décret BACS.

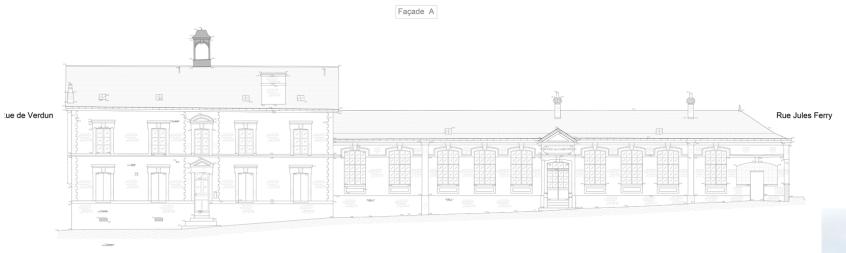








# **ACTEE MERISIER / TIERS-LIEU CULTUREL**



Surface globale existante de 662m². Le programme prévoit une surface de plancher globale de 1180m², nécessitant donc une extension importante.









# **Constat / Souhait**

- → lors des candidatures (AAP): difficultés à inscrire les montants dans les différents lots, nos deux projets étant en phase de réflexion à ce moment.
- → Possibilité de générer facilement un avenant lors des prochaines candidatures sur ce type d'appel à projet (déplacement aisé d'un lot à l'autre)



# ACT E Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique









#### **Antonin BELL**

Chargé de mission ACTEE - efficacité énergétique

06 13 22 17 11 | 01 83 75 77 55

a.bell@fnccr.asso.fr

#### **Camille COINTEMENT**

Chargée de mission ACTEE - efficacité énergétique

07 78 49 31 84 | 01 83 75 77 13

c.cointement@fnccr.asso.fr